

## Compte rendu du Conseil municipal du 24 janvier 2022



Membres Présents : Andral Patrick, Avérous Grégory, Estéveny Marie, Goubault Emilie, Jarlan Emilie, Martin Hervé, Oustric Olivier, Préget Isabelle, Serna Geraldine.

Absents excusés : Cassagnaud Philippe, Cavailles Claudine, Fabre Sabrina, Gras Jérôme, Palous Joël, Wilzer Vincent.

Monsieur Palous Joël donne pouvoir à Monsieur Olivier Oustric.

Madame Estéveny Marie est désignée secrétaire de séance.

Le conseil municipal s'est réuni le lundi 24 janvier 2022 à 20h30 à huis clos à la mairie sur convocation de Monsieur le maire.

L'ordre du jour était le suivant :

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 16 décembre 2021  
Plan de financement de l'école  
Point et arrêté poubelles  
Adhésion au COS  
Point droit des sols  
Questions diverses

### **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 16 décembre 2021**

Le compte rendu du conseil municipal du 16 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité mais il est demandé à Monsieur le maire la date de l'application de la consommation électrique lors de la location de la salle Robert Raynal.

Monsieur le maire propose de mettre en place cette facturation le 01 février 2022.

Après délibération, les conseillers approuvent à l'unanimité.

### **Plan de financement de l'école :**

Monsieur le maire informe les conseillers que les demandes de subventions pour la construction de l'école sont en cours d'élaboration.

La demande a déjà été déposée auprès de la région Occitanie.

La mise à jour suivante du plan de financement est faite aux conseillers :

Item	Montant HT prévisionnel	DETR	CAF		Région FRI	Conseil Général	
			Hypothèse haute	Hypothèse basse		Hypothèse basse	Hypothèse haute
Terrain	50 000,00 €	50 000,00 €	24 500,00 €	16 500,00 €	50 000,00 €		
Marché de maîtrise d'œuvre	71 512,00 €	71 512,00 €	35 040,88 €	23 598,96 €	71 512,00 €		71 512,00 €
Bureau de contrôle	8 450,00 €	8 450,00 €	4 140,50 €	2 788,50 €	8 450,00 €		8 450,00 €
Mission sécurité (SPS)	3 960,00 €	3 960,00 €	1 940,40 €	1 306,80 €	3 960,00 €		3 960,00 €
Géomètre	1 320,00 €	1 320,00 €	646,80 €	435,60 €	1 320,00 €		1 320,00 €
Géotechnicien	6 000,00 €	6 000,00 €	2 940,00 €	1 980,00 €	6 000,00 €		6 000,00 €
Construction	1 226 284,50 €	1 226 284,50 €	600 879,41 €	404 673,89 €	1 226 284,50 €		1 226 284,50 €
Équipement cuisine cantine	17 890,00 €	17 890,00 €			17 890,00 €		
buanderie	2 500,00 €	2 500,00 €			2 500,00 €		
Équip. Cuisine/coordination	3 000,00 €	3 000,00 €			3 000,00 €		
Mobilier et jeu	44 500,00 €	44 500,00 €			44 500,00 €		
cour	25 220,00 €	25 220,00 €			25 220,00 €		

<b>Total HT</b>	<b>1 460 636,50 €</b>	<b>1 460 636,50 €</b>	<b>670 087,99 €</b>	<b>451 283,75 €</b>	<b>Forfait</b>	<b>1 317 526,50 €</b>	
<b>% subventionnable</b>	80%	35,0%	20,5%	18,5%	2,9%	21,6%	23,6%
<b>Part subventionnable</b>	<b>1 168 509,20 €</b>	<b>511 222,78 €</b>	<b>300 000,00 €</b>	<b>270 770,25 €</b>	<b>42 000,00 €</b>	<b>315 286,43 €</b>	<b>344 516,18 €</b>
<b>TOTAL HT à financer</b>	<b>292 127,30 €</b>						

Après délibération, le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité à ce plan de financement.

### **Point et arrêté poubelles :**

Monsieur le maire fait remarquer aux conseillers que les containers à poubelle ne sont pas rentrés après le passage des éboueurs. Il précise également qu'il a signalé au service de l'agglomération que les containers ne sont pas remis à leur place par les éboueurs au moment de la collecte. Monsieur le maire propose d'établir un arrêté afin que les dénatoyers rentrent leur container après les collectes.

Après discussion, les conseillers approuvent la proposition de Monsieur le maire.

Il informe également les conseillers que des containers enterrés vont être installés à la salle des fêtes d'ici l'été. Il y aura trois containers : un pour le verre, un pour les ordures ménagères et un pour les emballages et papiers.

Une surveillance par caméra sera faite afin de prévenir tout désordre. Si tel devait être le cas, des procès-verbaux seront dressés.

### **Adhésion au COS :**

Monsieur le maire propose aux conseillers de renouveler l'adhésion au COS pour les agents de la collectivité.

L'adhésion pour l'année 2022 s'élève à 1025,07 €. Elle était de 1 115,98 € en 2021.

Après délibération, les conseillers approuvent à l'unanimité.

### **Point droit des sols :**

Monsieur le maire informe les conseillers qu'il n'a pas assez d'éléments en sa possession à l'heure du conseil pour aborder ce sujet. Il propose de le reporter au prochain conseil.

Les conseillers approuvent à l'unanimité.

### **Questions diverses :**

Monsieur le maire rappelle aux conseillers que :

- la 1<sup>ère</sup> tranche des travaux de la rue des Remparts démarrera au début du mois de mars 2022. Un courrier sera distribué aux administrés de la rue des Remparts. Une présentation des travaux est programmée pour le 11 février 2022 à 16h30.

- les plans de la nouvelle école vont être présentés au personnel enseignant le vendredi 28 janvier 2022, à 12h, et aux parents d'élèves le vendredi 28 janvier 2022, de 16h30 à 18h30, et le samedi 29 janvier 2022, de 10h à 12h.

Monsieur le maire souhaiterait que soient organisées au début du printemps, des réunions par hameau, pour les habitants des hameaux de la commune. Il propose de les positionner le samedi après-midi.

Jean-Marie revient en stage pour trois semaines, au mois de février. Il a un projet de fleurissement de la commune.

Monsieur le maire clôt les débats, remercie les conseillers et lève la séance à 22h00.